

BIGBEN INTERACTIVE

S.A. au capital de 19.678.448 Euros
Siège social : C.R.T. 2 – Rue de la Voyette - 59818 LESQUIN CEDEX
320 992 977 RCS LILLE

Le 09 juillet 2009

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'Assemblée Générale Mixte à laquelle les actionnaires de notre société sont convoqués pour le 30 juillet 2009 à 10:00 se tiendra au Siège de la Société, rue de la Voyette, CRT 2, 59818 Lesquin, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

I. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 Mars 2009, incluant le rapport de gestion du groupe,
- Rapport du président du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2009 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et du rapport spécial des commissaires aux comptes
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline De Vrieze,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie de Chérade de Montbron,
- Fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

II. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapports des Commissaires aux comptes,
- Rapport du conseil d'administration,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution titre de créance,

- Délégation de compétences à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des douzième, treizième et quatorzième résolutions,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en application des articles L 3332-18 et suivants du Code du Travail et à l'effet de leur attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital,
- Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'Assemblée, vous pourrez :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à votre conjoint,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote à distance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social.

Votre demande doit être faite par écrit, reçue ou déposée au siège social, six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.

Les formulaires de vote à distance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

En aucun cas, vous ne pourrez retourner à la Société, à la fois une formule de procuration et un formulaire de vote à distance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION